

DEC141438DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre GUILHEMBET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques « ANHIMA »

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC141105INSHS du 16 avril 2014 portant cessation de fonctions de Monsieur François de POLIGNAC et nomination de Madame Violaine SEBILLOTTE, directrice par intérim de l'unité UMR8210, intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques » « ANHIMA » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre GUILHEMBET, Professeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre GUILHEMBET, délégation est donnée à Madame Anne COLLINE, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

(La délégation de signature donnée à Madame Anne COLLINE, concerne uniquement les commandes de fonctionnement et d'équipement et est limitée à 1 000,00€ H.T hors missions)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2014

La Directrice d'unité
Violaine SEBILLOTTE